

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

[résultats à afficher en mairie](#)

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - SI DE LA VAUCOULEURS RIVE DROITE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST OUEN MARCHEFROY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUBIN DE LA HAYE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE BERCHERES SUR VESGRES
MONSIEUR LE DIRECTEUR - SAUR FRANCE
MONSIEUR LE DELEGUE TERRITORIAL - DT DES YVELINES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

SIE DE LA VAUCOULEURS

Prélèvement	00068917	Commune	ST LUBIN DE LA HAYE
Unité de gestion	0312 SIE DE LA VAUCOULEURS	Prélevé le :	vendredi 09 octobre 2015 à 10h10
Installation	TTP 000591 LES BRULES	par :	ARTHUR DE FERLUC
Point de surveillance	P 0000000760 SP DES BRULES (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	12.9	°C				
pH	7.27	unitépH			6.50	9.00
Chlore libre	0.34	mg/LCl2				
Chlore total	0.36	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type dell'analyse : 28P1S Code SISE de l'analyse : 00075065 Référence laboratoire : LSE1510-23350

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Coloration	<5	mg/L Pt				15.00
Coloration après filtration simple	<5	mg/L Pt				15.00
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0.12	NFU				2.00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7.45	unitépH			6.50	9.00
Titre alcalimétrique complet	27.80	°F				
Titre hydrotimétrique	34.1	°F				

MINERALISATION

Chlorures	25.8	mg/L				250.00
Conductivité à 25°C	707	µS/cm			200.00	1100.00
Sulfates	32.2	mg/L				250.00

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	40.8	mg/L		50.00		
Nitrites (en NO2)	<0.02	mg/L		0.10		

OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES

Carbone organique total	0.6	mg/L C				2.00
-------------------------	-----	--------	--	--	--	------

PESTICIDES ORGANOCHLORES

Hexachlorobutadiène	<0.50	µg/l		0.10		
---------------------	-------	------	--	------	--	--

PESTICIDES DIVERS

Dibromométhane	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1.2	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropane-1.3	<0.50	µg/l		0.10		
Dichloropropylène-1.3 cis	<2.00	µg/l		0.10		
Dichloropropylène-1.3 trans	<2.00	µg/l		0.10		
Hexachloroéthane	<0.50	µg/l		0.10		

COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

Bromochlorométhane	<0.50	µg/l				
Bromométhane	<1.00	µg/l				
Dibromoéthane-1.2	<0.50	µg/l				
Dichloroéthane-1.1	<0.50	µg/l				
Dichloroéthane-1.2	<0.50	µg/l		3.00		
Dichloroéthylène-1.1	<0.50	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 cis	<0.50	µg/l				
Dichloroéthylène-1.2 trans	<0.50	µg/l				
Dichlorométhane	<5.0	µg/l				

Dichloropropène-2.3	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthane-1.1.2.2	<0.50	µg/l				
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0.70	µg/l		10.00		
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	1.31	µg/l		10.00		
Tétrachlorure de carbone	<0.50	µg/l				
Trichloroéthane-1,1,1	<0.50	µg/l				
Trichloroéthane-1.1.2	<0.50	µg/l				
Trichloroéthylène	0.61	µg/l		10.00		
Trichlorofluorométhane	<0.50	µg/l				
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION						
Bromoforme	<0.50	µg/l		100.00		
Chlorodibromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Chloroforme	<0.5	µg/l		100.00		
Dichloromonobromométhane	<0.50	µg/l		100.00		
Trihalométhanes (4 substances)	<0.50	µg/l		100.00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00068917)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Toutefois, on observe la présence de trichloroéthylène et de tétrachloroéthylène à une concentration qui reste cependant inférieure à la limite de qualité de 10 µg/l fixée par le code de la santé publique pour la somme de ces deux composés. Ces paramètres feront l'objet de nouvelles analyses lors de nos prochaines visites.

Chartres, le 9 novembre 2015

P/le Préfet,
P/ la déléguée territoriale,
par intérim ,
l'ingénieur d'études sanitaires

signé :

Marc PASQUIER